

Adresse du conseil général de la commune d'Auch (Gers), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune d'Auch (Gers), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 301-302;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19883\\_t1\\_0301\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19883_t1_0301_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

destestons, sous quelle forme qu'ils se présentent et nous leur avons juré une guerre éternelle.

Continués représentants, continués vos glorieux travaux et n'abandonnés le vaisseau de l'état, qu'après l'avoir conduit à son port, son véritable timon est le gouvernement révolutionnaire, tant qu'il sera entre les mains de timonniers habiles et vertueux, il passera sans dangers à travers tous les écueils; mais s'ils venoit à nous abandonner, ou à l'oublier un instant, le moindre roc seroit capable de le submerger.

Nous ne voulons d'autre puissance que celle de la Convention nationale, à qui nous nous raliions toujours, comme au véritable et unique centre de la gloire et de la félicité du peuple français.

Vive la Convention nationale, vive la liberté, l'égalité et la République.

COLON, HOSTRABRICH, *officiers municipaux*,  
SERGE, *agent national*  
et 8 signatures de notables.

## 6

**Le conseil-général d'Issoudun, département de l'Indre, félicite la Convention sur son énergie, et jure de répondre à la confiance, en répandant l'esprit d'ordre et de justice proclamé dans l'Adresse aux Français.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (12).**

[*La société populaire d'Issoudun à la Convention nationale, Issoudun, le 18 brumaire an III*] (13)

Citoyens législateurs,

La Convention par son adresse au Peuple, a répandu la consolation et la lumière dans le cœur et l'esprit des bons citoyens; lue au peuple dans cette commune à la fête de vendémiaire, elle lui a fait connaître que la victoire et la justice concourent ensemble à la splendeur et au bonheur de cet empire.

Citoyens, achevez votre ouvrage annoncé par cette adresse, que ces êtres qui par une destination monstrueuse semblent être nés pour la destruction de leur espèce rentrent dans le néant; que les dilapidateurs de la fortune publique qui couvrent du voile du patriotisme leurs richesses mal acquises n'échappent point au glaive de la justice; que les personnes et les propriétés trouvent dans la loi la protection qui leur est due; que les citoyens qui s'attachent à la chose publique, non pour satisfaire leur ambition et leur cupidité mais par amour pour elle-même, que ces hommes modestes et qui sont riches de

la vertu, que les vrais patriotes en un mot, ne soient point découragés par le triomphe du crime et la République est sauvée.

Pour nous magistrats appelés par le vœu du peuple pour seconder vos travaux, nous nous efforcerons de plus en plus à répondre à sa confiance en faisant exécuter les loix, et en répandant l'esprit d'ordre et de justice que vous avez proclamé.

Le conseil général permanent de la commune d'Issoudun, département de l'Indre.

*Suivent 26 signatures.*

## 7

**Le société populaire d'Issoudun [-Létrieux], district d'Aubusson, département de la Creuse, félicite la Convention sur la destruction des factions, et l'invite à continuer d'affermir le trône de la liberté et de l'égalité.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (14).**

[*La société populaire d'Issoudun-Létrieux à la Convention nationale, Issoudun, le 10 brumaire an III*] (15)

Citoyens représentants du peuple,

Sous le règne sanguinaire des triumvirs la justice était morte. L'homme probe était confondu avec le vil intrigant, l'odieux conspirateur; le glaive de la loi, cette arme terrible qui ne doit jamais se teindre que du sang du coupable, mêlait à ce sang impur le sang de l'innocent.

Grâces à l'heureuse Révolution du neuf thermidor, l'arbitraire a disparu et la force de la loi plane sur toutes les têtes: vous avés depuis consacré des principes dignes des représentants d'un grand peuple, et votre adresse aux français est sur garant qu'ils ne seront plus méconnus.

Notre bonheur est votre ouvrage. Continués, achevés d'établir le trône de la liberté et de l'égalité et les fastes de l'histoire vous compteront au nombre des bienfaiteurs du genre humain.

Les membres de la société populaire d'Issoudun.

*Suivent 25 signatures.*

## 8

**Le conseil général de la commune d'Auch, département du Gers, remercie la Convention de son Adresse aux Français, et jure de lui rester inviolablement attaché.**

(12) P.-V., L, 171.

(13) C 328 (1), pl. 1447, p. 39. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

(14) P.-V., L, 171.

(15) C 328 (2), pl. 1458, p. 3.

**Mention honorable, insertion au bulletin (16).**

[*Le conseil général de la commune d'Auch à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (17)

Citoyens représentants,

Enfin les bons citoyens respirent ! Graces vous en soient rendues, dignes représentants d'un peuple libre ; c'est à vous qu'ils doivent ce bienfait, votre adresse au peuple français vint de leur donner une nouvelle vie ; avec quelle joie nos concitoyens n'en ont-ils pas entendu la lecture au milieu des plus vifs transports, après les cris mille fois répétés de vive la Convention, ils se sont levés en masse et ont juré avec toute l'énergie républicaine de lui rester inviolablement attachés et de maintenir aux dépens de leur vie les principes qu'elle vient de proclamer.

Dépositaires de leur serment, partageant avec eux les mêmes vœux et les mêmes sentiments, nous nous empressons de vous témoigner notre reconnaissance sur les sublimes et salutaires instructions que vous nous avez adressés.

Le bonheur du peuple ne doit plus être un problème ; votre adresse le lui assure irrévocablement : vous lui avez fait dans un instant plus de bien qu'il en doit en attendre de mille victoires.

Conservés votre attitude, maintenus vous dans vos heureuses dispositions. La République est pour jamais consolidée.

Vive la Convention, la patrie est sauvée.

PIERRE, maire, DAVEL, LOURNIET, BOUBÉE, BURYAN, officiers municipaux, BENOIT, agent national et 20 autres signatures.

## 9

**Les membres de la société populaire d'Agde, département de l'Hérault, félicitent la Convention sur les mesures énergiques qu'elle a déployées contre ces hommes avides de sang, contre lesquels elle promet d'être toujours en garde.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (18).**

[*La société populaire d'Agde à la Convention nationale, Agde, le 17 brumaire an III*] (19)

Liberté, mort aux tyrans, Justice, Égalité.

Représentants,

Les sociétés populaires ont affermi la Révolution, c'est par elles que le trône a été renversé, c'est par elles que la liberté doit se consolider, c'est par elles que les principes doivent être déf-

(16) P.-V., L, 171.

(17) C 328 (1), pl. 1447, p. 40.

(18) P.-V., L, 172.

(19) C 328 (2), pl. 1458, p. 4.

endus. Elles prouveront à la postérité que les efforts de leurs détracteurs se briseront, encore une fois, sur la roche de leur énergie et de leur patriotisme.

Législateurs, recevés aujourd'hui notre félicitation sur votre adresse au peuple français. Les principes, les sentiments qui y sont ramenés sont ceux qui germent dans nos cœurs. Depuis longtemps nous les mettions en pratique, comme vous, nous scavons nous méfier du patriotisme platré, de ces hommes avides du sang de leurs frères, qui ne voyent leur bonheur que dans l'anarchie et dans la destruction de la République. Comme vous, nous méprisons ces patriotes exclusifs, qui ardents et outrés, n'ont servi la Révolution que pour eux et qui ont couvert de dégoût, de calomnies et d'amertume ceux qui avaient la force de les combattre et de les démasquer.

Comme vous, nous scaurons aussy distinguer les hommes à caractère qui, dès l'aurore de notre régénération, ont bravé tous les périls pour faire triompher les principes, et nous faire connaître les bienfaits d'une Révolution qui porte la terreur dans le cœur des tyrans, la joye et le bonheur chez tous les peuples de l'Europe.

Vive le peuple, vive la Convention nationale.

Vive la République une, indivisible et démocratique.

*Suivent 91 signatures et la mention « Les sociétaires illétrés, qui en conformité avec la délibération du 12 mois courant ont manifesté à haute voix leur adhésion sont : Baldi, Marabal, Denic, Bertrand, Lautié (aveugle), Nicolas, Rivière, Combescure, Venne, Gabalda, Cerrifié, Parmoy. »*

## 10

**La commune d'Ambérieu, district de Montfermé [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain, félicite la Convention sur les glorieux travaux, et jure de n'avoir jamais d'autre point de ralliement.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (20).**

[*La commune d'Ambérieu à la Convention nationale, Ambérieu, le 20 brumaire an III*] (21)

Citoyens représentants,

La commune d'Ambérieu a entendu avec le plus vif enthousiasme votre adresse au Peuple français. Graces vous en soient rendues du plus beau présent que vous puissiez faire à la France ! Elle a anéanti toutes les factions et porté le dernier coup aux fripons, aux intrigans, aux dominateurs, aux ambitieux, aux hommes altérés de

(20) P.-V., L, 172.

(21) C 328 (1), pl. 1447, p. 41.